



Les familles nombreuses sont moins nombreuses

Le nombre de familles nombreuses relevant d'une caisse d'Allocations familiales (CAF) a peu évolué entre 1995 et 2005. En revanche, leur taille a légèrement diminué en raison d'une présence plus fréquente de familles avec trois enfants à charge.

Par ailleurs, la part des familles nombreuses parmi les allocataires varie de 8 % à 25 % selon les départements. En outre, si cette proportion tend à baisser depuis dix ans, elle demeure très élevée dans le nord de la France.

Toujours plus faible que dans les familles de deux enfants, l'activité des mères de familles nombreuses a gagné dix points en dix ans pour atteindre un peu plus de 50 %. Enfin, en 2005, les familles nombreuses sont plus souvent monoparentales et bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI).



Les familles nombreuses constituent un public cible constant de la politique familiale. Avec au moins trois enfants, ces familles sont en effet confrontées à des problèmes spécifiques, engendrant des coûts importants. Par exemple, les choix opérés en termes de logement, de voiture ou encore de mode de garde sont bien souvent remis en cause avec la venue d'un troisième enfant (et *a fortiori* d'un enfant de rang supérieur). Afin d'aider financièrement ces familles à faire face à ces dépenses supplémentaires, les caisses d'Allocations familiales (CAF) leur appliquent des dispositions spécifiques. Le montant des allocations familiales est plus que doublé lors de l'arrivée du troisième enfant à charge. Une allocation particulière - le complément familial (CF) - est réservée aux familles nombreuses les plus modestes et les plafonds de revenus existants pour les prestations sous condition de ressources, sont relativement moins contraignants.

Baisse de la taille des familles nombreuses mais stabilité de leur nombre depuis dix ans

Entre 1995 et 2005, le nombre de familles nombreuses est resté relativement stable (graphique 1), autour de 1,44 million, malgré une légère baisse en 2000. Pourtant, durant cette période, la part des familles nombreuses dans la population allocataire a diminué, passant de 15,2 % à 13,4 %. Ceci résulte d'une modification de la structure des ménages allocataires. Le nombre des personnes seules couvertes par la branche Famille de la Sécurité sociale a considérablement augmenté (42,2 % des allocataires en 2005, contre 34,7 % en 1995).

En revanche, les familles très nombreuses sont en diminution, passant de 394 300 en 1995 à 347 200 en 2005, soit une diminution de 12 % (graphique 2).

Ces familles - qui se définissent comme celles comprenant au moins quatre enfants à charge - représentent en 2005 moins du quart des familles nombreuses alors que leur taux était à plus de 27 % dix ans en 1995.

De façon encore plus remarquable, l'analyse de séries de long terme (données du Recensement de la population de l'INSEE) révèle que de 1975 à 1999, le nombre de familles très nombreuses s'est réduit de près de la moitié. En 1975, les familles d'au moins quatre enfants représentaient plus de 43 % des familles nombreuses.

Les familles nombreuses, aujourd'hui sont plus souvent monoparentales

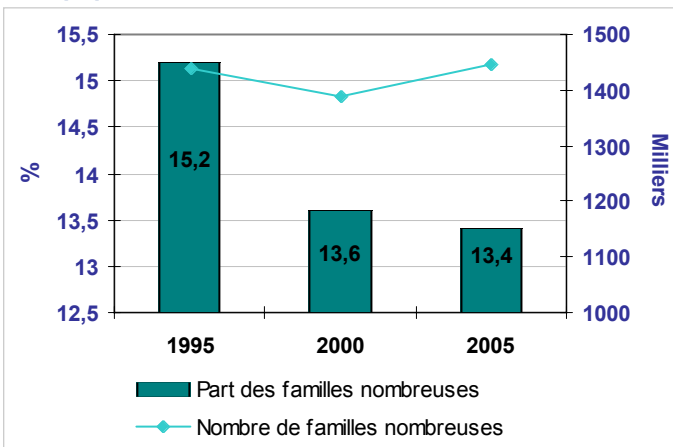
Outre le fait qu'elles se limitent plus souvent à trois enfants, les familles nombreuses sont aujourd'hui plus fréquemment monoparentales. En 2005, 16,3 % des familles nombreuses comportent un seul parent contre 12,2 % en 1995.

Comme pour les familles de deux enfants, depuis 1995, la part des familles monoparentales parmi les familles nombreuses n'a cessé de croître⁽¹⁾. Elle reste néanmoins légèrement inférieure à celle des familles monoparentales parmi celles ayant deux enfants (qui est passé de 14,3 % en 1995 à 17,8 % en 2005).

Entre 8 % et 25 % des allocataires selon les départements

Globalement, la moitié sud de la France métropolitaine (carte 1), et particulièrement le quart sud-ouest, rassemble les départements où les allocataires sont moins souvent des familles nombreuses (entre 8 et 13 %). La Corse détient la moindre proportion de familles nombreuses parmi ses allocataires (8 %). Les départements de la moitié nord, ainsi que les régions Rhône-Alpes et Franche-Comté font partie de la moitié des départements où les taux de familles nombreuses parmi les allocataires sont les plus élevés (supérieurs à 13 %). Au sein de l'Île-de-France, les Yvelines, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne présentent les proportions de familles nombreuses dans la population allocataire, les plus élevées de Métropole (respectivement 19,7 %, 18,5 % et 18,4 %). Les taux dans les départements des Pays-de-la-Loire, du Nord-Pas-de-Calais, la Manche, l'Eure, l'Eure-et-Loir, puis la Meuse, la Haute-Marne, la Haute Saône, les Vosges, le Haut Rhin et l'Ain se situent aussi dans les mêmes ordres de grandeur (entre 15 % et 20 % de familles nombreuses sur le champ allocataires). Dans les départements d'Outre-mer (DOM), la situation est très contrastée. La Guyane détient la part de familles nombreuses parmi la population allocataire la plus élevée en France (25 %). La Réunion se situe dans une position intermédiaire, avec une proportion de familles ayant au moins trois enfants à charge un peu plus élevée que la moyenne nationale (15 %). Enfin, la Guadeloupe et la Martinique enregistrent des proportions de familles nombreuses parmi les allocataires nettement moindres : 12,3 % et 10,3 % respectivement. Selon la localisation géographique, l'action des CAF en faveur des familles nombreuses est donc plus ou moins grande, en termes de nombres d'allocataires concernés.

Graphique 1 - Evolution du nombre de familles nombreuses (en milliers) et leur part dans la population allocataires entre 1995 et 2005 (en %)



Source : CNAF - DSER.
Champ : CAF Métropole et DOM.

Par ailleurs, cette répartition géographique a peu varié depuis dix ans, malgré une évolution de la part des familles nombreuses parmi l'ensemble des allocataires très disparate sur le territoire. Si les départements du nord ont connu les plus fortes diminutions en dix ans, ils demeurent traditionnellement ceux où la part des familles nombreuses est la plus élevée. Inversement l'augmentation dans les départements du sud (le Tarn et Garonne en particulier) n'a pas suffi à les placer parmi ceux où la proportion des familles nombreuses est la plus importante.

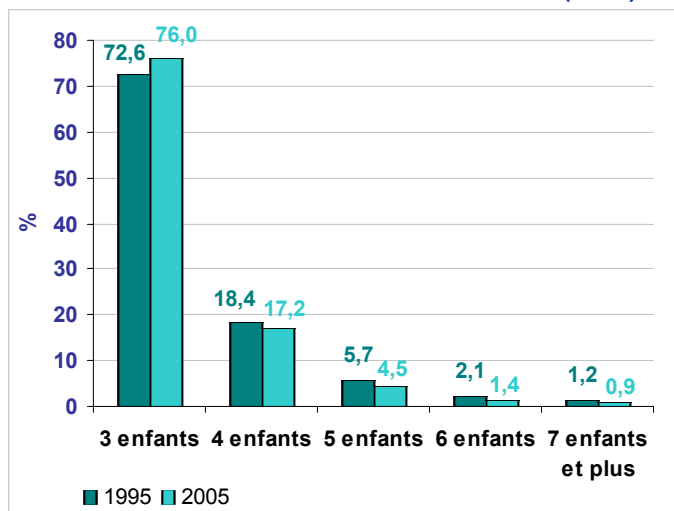
Trois types de facteurs peuvent expliquer ces évolutions. Le premier regroupe les facteurs **démographiques**. Là où la densité de population est plus forte, le nombre de familles nombreuses est également plus important. Leur proportion parmi l'ensemble des allocataires est par conséquent potentiellement plus grande (dans la mesure où l'ensemble des familles nombreuses perçoivent au moins une prestation de la part des CAF⁽²⁾, ce qui

n'est pas systématiquement le cas des isolés, des couples sans enfants ou des familles avec moins de deux enfants à charge).

Le deuxième type de facteurs peut être d'ordre **économique** : les inégalités en termes d'emploi sur le territoire sont à l'origine de migrations interdépartementales ou régionales. Ainsi, les départements confrontés à des problèmes économiques sont susceptibles d'être désertés par la population en âge de travailler - et donc des familles nombreuses - au profit de ceux plus dynamiques sur le marché du travail notamment. De plus, même en l'absence de migration, une montée de la précarité tend à accroître la part des bénéficiaires de minima sociaux parmi les allocataires et à diminuer mécaniquement la part des familles nombreuses, sans pour autant que leur nombre diminue. D'un autre point de vue, les familles nombreuses peuvent également être réticentes à migrer vers des pôles attractifs où le coût de la vie est plus élevé en raison de l'essor économique.

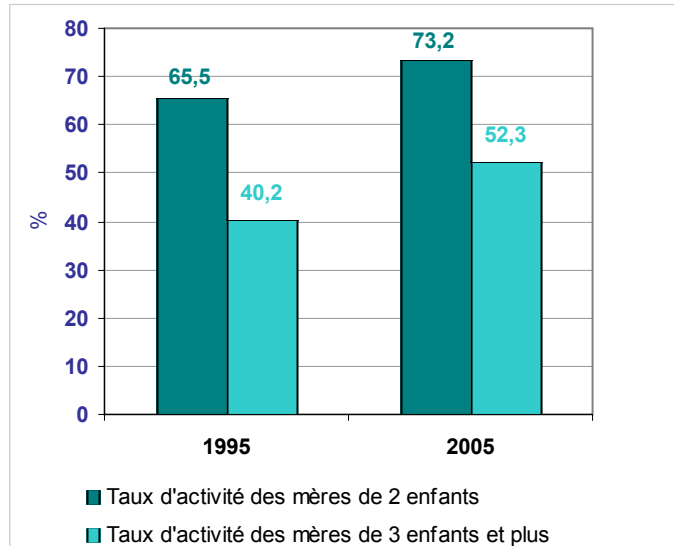
Enfin, la **législation** peut contribuer à rendre compte de ces variations. En effet, les familles nombreuses recensées s'entendent au sens des prestations familiales spécifiquement et renvoient à une définition bien précise qui a, de fait, évolué entre 1995 et 2005.

Graphique 2 - Part des familles nombreuses selon le nombre d'enfants en 1995 et 2005 (en %)



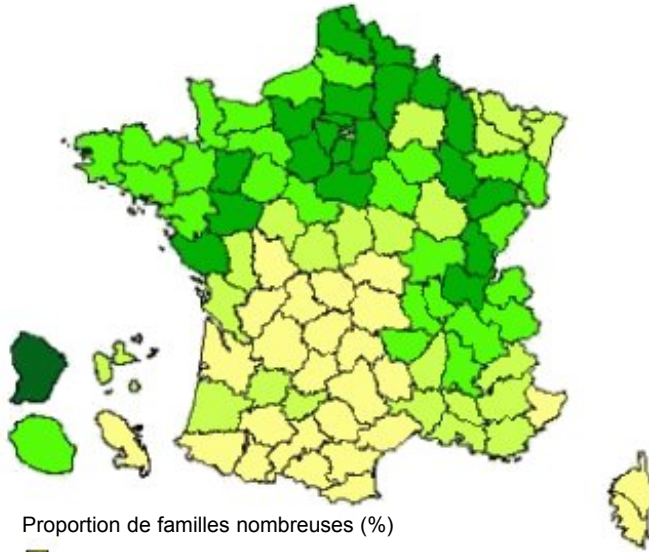
Source : CNAF - DSER.
Champ : CAF Métropole et DOM.

Graphique 3 - Taux d'activité des mères d'au moins deux enfants parmi la population allocataire en 1995 et 2005 (en %)



Source : CNAF - DSER.
Champ : CAF Métropole et DOM.

Carte 1 - Proportion de familles nombreuses parmi les allocataires par département en 2005 (en %)



Proportion de familles nombreuses (%)

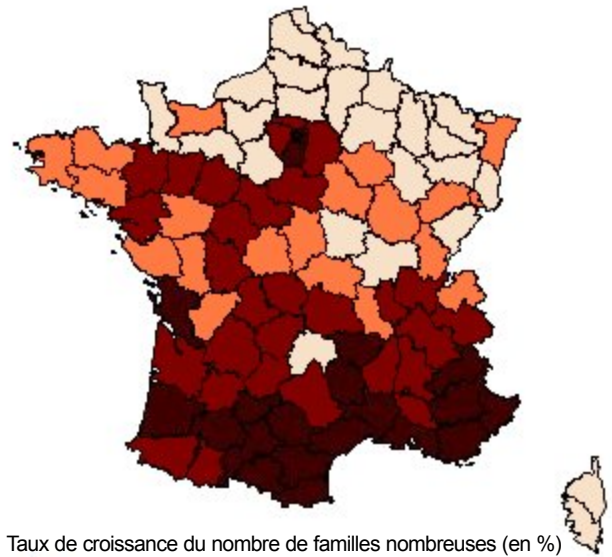
- [8 ; 11 [
- [11 ; 13 [
- [13 ; 15 [
- [15 ; 20 [
- [20 ; 25 [

Source : CNAF - DSER.

Champ : CAF Métropole et DOM.

Note : Les quartiles de la distribution des taux de familles nombreuses parmi la population allocataire par département sont 11 %, 13 % et 15 %.

Carte 2 - Evolution du nombre de familles nombreuses entre 1995 et 2005 (en %)



Taux de croissance du nombre de familles nombreuses (en %)

- de - 24,9 à - 6,7
- de - 6,7 à 0,0
- de 0,0 à 6,9
- de 6,9 à 29,1

Source : CNAF - DSER.

Champ : CAF Métropole.

Note : En raison des limites de la source mobilisée, l'évolution dans les DOM n'a pu être exposée ici.

L'évolution du nombre de familles nombreuses par département entre 1995 et 2005 (carte 2) présente globalement les mêmes disparités que celle de leur proportion dans le champ allocataire. Cependant, alors que dans la plupart des départements la part des familles nombreuses parmi les allocataires a diminué, le nombre global de familles nombreuses en grandeur absolue est resté stable, en raison d'un équilibre entre les départements où ce nombre a progressé et ceux où il a décliné.

Les taux de croissance (en proportion et en nombre) sont concordants dans la moitié nord de la France. La réduction de la part des familles nombreuses dans la population allocataire dans ces départements serait essentiellement due à une diminution du nombre de familles nombreuses. En revanche, dans près d'un quart des départements où le nombre de familles nombreuses a le plus augmenté (entre 6,9 % et 29,1 %), le poids des familles nombreuses parmi les allocataires a peu évolué, voire stagné ou

même diminué. Dans ces départements, la population allocataire a subi un changement dans sa structure : d'autres configurations familiales ont pris davantage de poids.

La moitié des mères de familles nombreuses sont actives en 2005

Le taux d'activité des mères de familles nombreuses dans la population allocataire (graphique 3), a nettement augmenté entre 1995 et 2005 (40,2 % en 1995 contre 52,3 % en 2005).

L'écart par rapport au taux d'activité des mères de deux enfants est marqué (73,2 % en 2005) même s'il tend à se réduire depuis dix ans. Si la tendance de l'activité féminine est à la hausse, les disparités géographiques sont fortes en général, et en particulier, parmi les familles nombreuses (carte 3).

Tableau 1 - Conditions de vie des familles nombreuses

	1995	2000	2005
Part de bénéficiaires du RMI			
• Ensemble des allocataires	9,8 %	10,5 %	11,8 %
• Familles nombreuses	4,7 %	6,7 %	8,1 %
Part de bénéficiaires de l'API			
• Ensemble des allocataires	1,7 %	1,7 %	1,9 %
• Familles nombreuses	2,0 %	2,2 %	2,8 %
Part de bénéficiaires du CF			
• Familles nombreuses	58,2 %	56 %	53,1 %
Part de bénéficiaires de l'AAH			
• Ensemble des allocataires	6,1 %	6,6 %	7,1 %
• Familles nombreuses	1,3 %	1,6 %	1,7 %
Part de bénéficiaires d'une aide au logement			
• Ensemble des allocataires	60,0 %	58,7 %	53,9 %
• Familles nombreuses	59,4 %	56,1 %	48,6 %

Source : CNAF - DSER.

Champ : CAF Métropole et DOM.

Alors que les DOM, la Corse, le pourtour méditerranéen et la bande nord-nord-est de la France se démarquent par des taux d'activité des mères plus faibles (entre 28,4 % et 48,9 %), d'autres départements de l'ouest, de la région parisienne par exemple, se situent parmi ceux où l'activité féminine parmi les familles nombreuses est la plus forte (allant jusqu'à 69,2 %). Le fait d'avoir au moins trois enfants à charge ne permet pas à lui seul de déterminer le comportement d'activité féminine : la corrélation entre le taux d'activité et la proportion de familles nombreuses parmi les allocataires n'est donc pas évidente (carte 1 et carte 3). Le fait d'avoir au moins trois enfants à charge ne serait donc pas le seul déterminant du comportement d'activité féminine : les disparités régionales montrent que d'autres éléments jouent un rôle, tant la situation du marché de l'emploi, les caractéristiques socio-économiques, la capacité d'accueil pour la garde des jeunes enfants...

Encadré 1

Source et limites méthodologiques

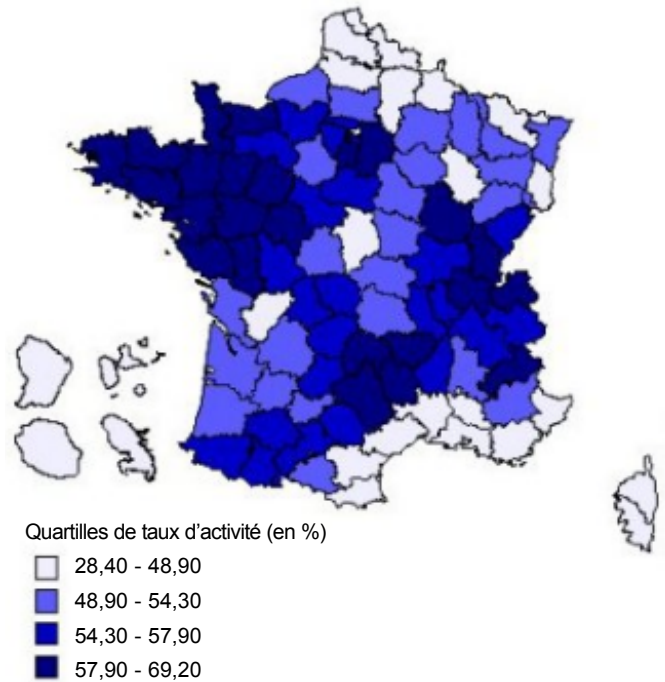
■ La source statistique mobilisée pour cette étude est le fichier des prestations légales et de l'action sociale de la CNAF (FILEAS) pour les années 1995, 2000 et 2005. Ce fichier décrit les caractéristiques de l'ensemble des individus percevant au moins une prestation directe de la part d'une CAF à un instant donné (en l'occurrence, au 31 décembre). Il recense les bénéficiaires relevant du régime général, mais également ceux des régimes « Marins du commerce », « Pêches », « Navigation intérieure », « Mines de l'Ouest », « Régimes miniers », ainsi que certains assurés des régimes agricoles et spéciaux. En effet, pour le régime des fonctionnaires par exemple, l'Etat verse directement les allocations familiales tandis que l'AGED ou les allocations logement, sont versées par les CAF.

■ Le FILEAS recense uniquement les enfants à charge au sens des prestations familiales. A partir de ce nombre d'enfants, on peut déterminer la taille des familles nombreuses. La limite d'âge pour le versement des prestations familiales a été relevée entre 1995 et 2005 :

- de 18 à 19 ans en janvier 1998 ;
- de 19 à 20 ans en janvier 1999 ;
- de 20 à 21 ans en janvier 2000 (uniquement pour le complément familial et les aides au logement).

La définition du nombre d'enfants ayant évolué, on suppose que ce biais est uniforme sur le territoire. L'analyse des évolutions en termes de disparités géographiques demeure valide.

Carte 3 - Taux d'activité des femmes parmi les familles nombreuses en 2005 (en %)



Source : CNAF - DSER.
Champ : CAF Métropole et DOM.

Davantage de familles nombreuses bénéficiant du RMI

Un dernier élément caractérisant la transformation des familles nombreuses depuis dix ans concerne l'évolution de leurs conditions de vie, ici mesurées par le bénéfice ou non d'un minimum social ou d'une prestation soumise à un plafond de ressources (tableau 1).

Alors que le taux de bénéficiaires du RMI dans la population allocataire a augmenté de deux points depuis dix ans, ce taux a doublé pour les familles nombreuses. Ainsi, une part de plus en plus grande de ces familles est prise en charge par les CAF au titre d'une situation de précarité. De même, la proportion de bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) parmi les familles nombreuses a davantage augmenté que pour l'ensemble de la population allocataire.

Le léger repli de la part des familles nombreuses bénéficiaires du complément familial⁽³⁾ pourrait laisser penser que la situation financière d'une fraction de ces familles s'est améliorée. En fait, cette évolution découle de la combinaison de deux facteurs, jouant en sens contraire.

■ **Notes**

- (1) La comparaison est effectuée sur les familles allocataires d'au moins deux enfants, car le FILEAS est exhaustif sur ce champ, et non sur celui des familles allocataires d'au moins un enfant.
- (2) Les familles nombreuses relevant du régime agricole sont connues des caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA).
- (3) Dans les DOM, le complément familial est une prestation « jeune enfant » attribuée uniquement aux familles ayant au moins un enfant âgé de plus de 3 ans et de moins de 5 ans (et pas d'enfant de 0 à 3 ans).

■ **Pour en savoir plus**

- Cazain S. et Nicolas M., *Evolution des publics cibles de la politique familiale, l'e-ssentiel*, n° 51, 2006.
- Clément D. et Nicolas M., *Les disparités territoriales de l'accueil des jeunes enfants, l'e-ssentiel*, n° 12, 2003.
- « Familles nombreuses et grandes familles », *Informations sociales*, n° 115, 2004.

D'un côté, les plafonds de ressources qui déterminent l'attribution de cette prestation ont augmenté moins vite que le revenu médian de sorte qu'une part croissante de familles nombreuses s'en est trouvée mécaniquement exclue. Le nombre de bénéficiaires du complément familial a d'ailleurs chuté en valeur absolue entre 1995 et 2005 passant de 937 792 à 839 932. D'un autre côté, l'âge limite pour être considéré comme enfant à charge au titre de cette prestation a été relevé durant cette période (encadré 1) limitant ainsi la baisse de la part de familles nombreuses bénéficiaires.

Par ailleurs, la part des familles nombreuses bénéficiaires d'aides au logement s'est aussi réduite depuis 1995, suivant la tendance générale sur l'ensemble des allocataires, mais de manière beaucoup plus accentuée.

Muriel NICOLAS ■
CNAF - DSER

Directeur de la publication
Philippe Georges
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice-adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrede
Secrétaire de rédaction
Patricia Christmann
Maquettiste - mise en page
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnafr.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14 Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769